

CULTURE

Convention de partenariat avec l'école supérieure des beaux-arts de Nantes métropole (Esbanm)

EXPOSE DES MOTIFS

Le projet Art public porté par la ville d'Ivry-sur-Seine implique un ensemble de services de la ville pour sa réalisation, il implique également des artistes, des partenaires publics et privés pour son action artistique. Ce fonctionnement suscite un grand intérêt auprès des artistes et des étudiants des écoles d'art qui souhaitent développer et expérimenter différents processus créatifs et s'impliquer sur notre territoire.

L'exposition « le territoire à l'œuvre » actuellement à la galerie Fernand Léger jusqu'au 17 février 2017 en partenariat avec le Cnap (centre national des arts plastiques) a permis de mettre la question de l'œuvre et de l'espace public en interrogation. A travers le succès de cette exposition, qui a eu la visite de nombreux étudiants des écoles d'architecture d'Ile-de-France mais aussi des étudiants des écoles d'art de Nantes, de Bourges et de Montpellier, un ensemble de partenariats peut être construit à moyen terme.

Dans le cadre de cette interrogation et de cette réflexion sur l'Art public que la ville mène depuis plusieurs années, il est important, en dehors des projets d'artistes confirmés, d'offrir ce territoire à l'expérimentation sans limite aux étudiants, comme un laboratoire de recherche. Ce territoire deviendrait également un prétexte pédagogique hors les murs, au regard du travail mené avec l'école EC3P d'Ivry-sur-Seine.

Le partenariat proposé entre la ville d'Ivry-sur-Seine et l'école supérieure des beaux arts de Nantes métropole (l'esbanm) entre dans le cadre du développement et de la mutation d'Ivry Confluences et des projets à construire en concertation avec la SADEV94 comme aménageur.

Réalité et Utopie sur Ivry confluences

Pour enrichir cette démarche, la galerie Fernand Léger souhaite inviter 6 étudiants de l'école supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole, accompagnés de leur enseignante et artiste Claire Maugeais, pour conduire et mener une réflexion sur la place de l'art dans les territoires urbains, à engager un travail de façon projective, voire utopique, à produire idées et recherches plastiques sous forme de vidéos, de dessins, de maquettes, etc ...

Les 6 étudiants tenteront de se positionner sur le rôle des artistes et de l'art dans la politique des villes de demain. Reconfigurations éphémères de la perception d'un territoire, immersions urbaines, détournements des espaces, révélations et confrontations visuelles... Workshops et expérimentations in situ se multiplieront pour partager de nouvelles inscriptions artistiques spécifiques dans l'espace public.

Une restitution est prévue à l'école des beaux arts de Nantes et à Ivry au printemps 2017.

Dans le cadre de ce partenariat, la dépense pour la Ville sera de 400 €.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention de partenariat avec l'école supérieure des beaux arts de Nantes métropole (Esbanm).

La dépense en résultant sera imputée au budget communal.

P.J. : convention de partenariat

CULTURE

14) Convention de partenariat avec l'école supérieure des beaux-arts de Nantes métropole (Esbanm)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le projet Art public porté par la ville d'Ivry-sur-Seine,

considérant que ce projet suscite un grand intérêt auprès des artistes et des étudiants des écoles d'art qui souhaitent développer et expérimenter différents processus créatifs et s'impliquer sur le territoire ivryen,

considérant que la Ville souhaite dans le cadre de cette réflexion sur l'art public, mettre en place un partenariat avec l'école des beaux-arts de Nantes dans le cadre du développement et de la mutation d'Ivry-Confluences,

vu la convention de partenariat, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

Unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'école supérieure des beaux arts de Nantes métropole (Esbanm) afin de mener à bien une réflexion sur la place de l'art dans les territoires urbains et particulièrement sur le projet « Réalité et Utopie » sur Ivry-Confluences, et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 30 JANVIER 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 30 JANVIER 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JANVIER 2017